

Apprentissage : vers une prime à l'embauche unifiée

« Apprentissage : la prime à l'embauche pourrait être unifiée à 6 000 euros », titre Les Echos, précisant que si le montant n'est pas encore totalement arbitré mais c'est celui que le ministère du Travail semble privilégier, selon des sources concordantes. L'objectif poursuivi est triple : diminuer la facture pour les finances publiques, donner un coup de pouce aux premiers niveaux de diplômés et freiner les effets d'aubaine sur ceux du supérieur. Les services de Carole Grandjean indiquent que les consultations avec les partenaires sociaux n'étant pas terminées, aucune décision n'est prise à ce stade. « Comme nous l'avons annoncé, nous soutenons le besoin d'une prime lisible par tous et qui continue à soutenir pleinement l'apprentissage, en cohérence avec l'objectif de 1 million de contrats par an d'ici à la fin du quinquennat », a indiqué une porte-parole. Pour l'apprentissage, si le rythme de progression ralentit, le cap des 800 000 sera franchi cette année, a récemment assuré Olivier Dussopt. Concernant l'unification de la prime, « même si Bercy trouve cela encore trop cher, Matignon et l'Elysée ne devraient pas s'y opposer », estime une source proche du dossier. Du côté de la fédération Syntec, on fait contre mauvaise fortune bon cœur. Si la baisse de 2 000 euros est confirmée, « il convient que cela soit la seule et que le gouvernement garantisse aux entreprises une stabilité du dispositif sur le quinquennat », estime son président, Laurent Giovachini. Reste à savoir si le gouvernement maintiendra ou non les aides pour les deuxième et troisième années mais, surtout, si cela est tenable dans la durée compte tenu de l'objectif de 1 million de contrats par an d'ici à la fin du quinquennat. (Les Echos, p.5)